

Michele Prandi
Université de Gênes

La grammaire dans les dictionnaires : le cas des verbes

Abstract

This paper aims at discussing the amount of grammatical information that has to be included into an adequate lexical description of a language and into an ideal dictionary. Unlike classificatory nouns, such relational terms as verbs, adjectives and nouns of events can only be defined on condition that some relevant grammatical and relational properties are taken into account. Against the distinction between punctual and relational concepts, focus will be put on verbs, and the following topics will be illustrated: the distributional concept of use, the different grammatical functions of verbs, valency, lexical solidarities, polysemy.

Keywords

Verbs, classificatory concepts, relational concepts, uses of lexemes, lexical definitions, polysemy, valency, lexical solidarities.

Pour rendre honneur au souvenir de Stanislas Karolak, je voudrais proposer quelques réflexions sur la place de la grammaire dans le lexique, et notamment dans le traitement des verbes, que nous pouvons définir comme autant de points d'irradiation de réseaux de relations à la fois formelles et conceptuelles.

Ces réflexions évoquent le souvenir de quelques discussions passionnées avec Stanislas dans l'atmosphère pour moi magique de Cracovie, et ont pris forme grâce au travail de collaboration avec l'ami commun Gaston Gross, que j'ai eu la chance de rencontrer la première fois en Pologne. L'occasion pour les formuler explicitement a été la collaboration passionnante avec un jeune chercheur, Emanuele Mambretti, qui a rédigé, au bout de dix ans de recherches sur le terrain, un dictionnaire monumental du dialecte parlé dans le village alpin de Livigno, en Valteline, dans la région traversée par les armées du Duc de Rohan pendant la Guerre des Trente Ans.

Dans les dictionnaires dialectaux, du moins en Italie, il n'y a presque pas de place pour les verbes, probablement parce qu'ils ne sont pas censés documenter le monde culturel et ethnographique des communautés des locuteurs avec autant de vivacité que les noms¹. Mais si un dictionnaire doit témoigner de la réalité complexe d'une langue et de son patrimoine de mots dans leurs emplois significatifs, la description des verbes est un chapitre essentiel, qui ouvre au travail lexicographique des horizons d'une richesse insoupçonnable.

Sur ces prémisses, je vais donc développer mon argumentation en deux phases.

D'abord, je vais proposer quelques réflexions préliminaires sur la relation entre grammaire et lexique, et notamment sur le rapport complexe entre la dimension relationnelle de certains lexèmes et leur contenu conceptuel.

Ensuite, je vais me concentrer sur le verbe, essayant d'explicitier quelles sont les propriétés relationnelles, tant formelles que conceptuelles, qui trouvent leur place dans une description lexicale.

1. Lexique et grammaire

Dans la tradition philosophique et puis linguistique, une idée a pris forme et s'est consolidée le long des siècles : l'idée d'une séparation nette entre le patrimoine lexical d'une langue, décrit dans les dictionnaires, et son patrimoine grammatical, explicité dans les grammaires. Dans le cadre de ce modèle, on reconnaît aux dictionnaires la tâche de définir les signifiés des mots, censés être des matériaux inertes en vue de la construction des expressions linguistiques complexes, alors que les grammaires se consacrent en premier lieu à l'analyse de la forme interne des mots, préalablement classés, et ensuite à la description des règles de combinaison.

La séparation traditionnelle entre lexique et grammaire représente l'héritage de l'une des distinctions les plus anciennes tracées par la réflexion philosophique sur la langue, à savoir la distinction entre mots catégorématiques, doués d'un signifié plein, et mots syncatégorématiques, chargés de la mise en relation des mots catégorématiques et pauvres de signifié. Même quand elle n'est pas explicitement

¹ Dans son esquisse de dictionnaire du dialecte de la moyenne Garfagnana, en Toscane (F. Guazzelli, 2006), Francesca Guazzelli inclut très peu de verbes ; l'équivalent de *faire*, par exemple, n'apparaît pas. Dans le monumental dictionnaire de Grosio (Valtelline, Italie) par Gabriele Antonioli et Remo Bracchi (1995), *fär* occupe un peu moins d'une demi-page, à-peu-près comme *gat* — « chat ». Dans le dictionnaire de Livigno de Emanuele Mambretti (à paraître), *fer* occupe une dizaine de pages.

formulée, cette idée exerce une influence indiscutable tant sur l'analyse grammaticale que sur la description lexicale, et fournit implicitement le critère pour leur séparation.

L'idée se justifie par l'observation d'expressions comme *Le livre est sur la table*, où la préposition crée une relation entre les référents de deux noms ayant chacun un contenu plein. C'est la généralisation de cas comme celui-ci qui a amené à envisager une distinction nette entre mots lexicaux, fournissant les pierres de taille, pour ainsi dire, et mots grammaticaux fournissant le ciment de la construction complexe. Traditionnellement, les noms, les verbes et les adjectifs sont considérés comme autant de mot catégorématiques, caractérisés par un signifié plein indépendant, alors que les prépositions et les conjonctions sont considérées comme autant de mot syncatégorématiques, que la fonction grammaticale de liaison viderait de tout contenu². Cette distinction est explicitement formulée par S. Ullmann (1957 : 69) : « Les articles, les conjonctions, les prépositions, les adverbes pronominaux et les verbes auxiliaires sont de simples moyens syntaxiques : ils sont dépourvus d'un statut sémantique plein et de la condition de mots véritables ». L'idée complémentaire demeure implicite mais pas moins active comme principe inspirateur de l'analyse : les « mots véritables » ne seraient pas des « moyens syntaxiques »³. Autrement dit, les mots catégorématiques sont dépourvus de contenu relationnel, ce qui implique qu'ils sont décrits comme des concepts ponctuels.

En fait, la distribution de contenu grammatical relationnel et de contenu lexical ponctuel parmi les différentes classes de mots est bien plus complexe. La fonction de créer des relations, et donc l'ancrage dans la syntaxe, d'une part entraîne des mots appartenant à toutes les classes, et de l'autre ne caractérise pas de façon uniforme les mots traditionnellement définis syncatégorématiques. En outre, et surtout, la vocation relationnelle n'implique pas absence ou pauvreté de contenu lexical, comme l'opposition entre mot catégorématiques et syncatégorématiques

² S. Ullmann (1957 : 68) reconstruit dans les détails l'histoire de cette opposition : « Aristote lui-même a opposé *fonàì semantikài e fonàì àsemoi*. Au XVIII^{ème} siècle, J. Harris suggère 'mots principaux' et 'mots accessoires'. Les logiciens parlent de 'termes categorématiques' et 'termes syncategorématiques' (E. Husserl, 1900 ; A. Marty, 1908) [...] Les particules ont été décrites aussi comme 'mots vides' (grammairiens chinois), 'mot formels' (H. Sweet, 1891—1898), 'mots propositionnels', 'opérateurs' (B. Russell, 1946), et ainsi de suite ».

³ Nous citons le passage où S. Ullmann (1957 : 68—69) souligne la distinction nette entre lexique et syntaxe, et la distinction qui en suit entre les « mots véritables », doués de signifié lexical, et les mots assimilables à des « instruments syntaxiques » qui en seraient dépourvus : « La différence entre les deux types de mots [entre mots catégorématiques et syncatégorématiques] s'éclaircit au jour de la distinction entre lexique et syntaxe. Le critère principal est l'opposition entre signifié lexical et signifié relationnel. Il est évident que les éléments syntaxiques, une fois envisagés de cette façon, ne pourront être appelés mots qu'au prix d'une faute. Comme nous l'avons déjà démontré, les particules [les mots syncatégorématiques] se trouvent sur le même plan que les autres moyens formels de la syntaxe, à savoir l'intonation, l'ordre des mots, la modification et la flexion ».

le suggère. Tout à contraire, l'aptitude à nouer des relations est inséparable de la présence d'un contenu.

Dans les expressions signifiantes complexes, les relations sont en tout cas vouées à se remplir d'un contenu à son tour relationnel. Dans une phrase comme *Jean a taillé les pommiers*, par exemple, il est évident que le verbe *tailler* établit une relation entre Jean et les pommiers, et impose à cette relation un contenu, un peu comme le fait la préposition *sur* quand elle relie un livre et une table. Un nom comme *taille*, qui appartient à la même classe de mots de *pommier*, est en mesure de s'acquitter d'une fonction semblable à celle du verbe *tailler* : *La taille des pommiers*.

En même temps, si nous observons les mots grammaticaux par excellence, à savoir les prépositions, nous nous apercevons qu'elles ne se comportent pas comme des mots sémantiquement vides. Si elles tracent une relation, elles possèdent un contenu, plus ou moins riche mais effectif. Quand elles sont dépourvues de contenu, c'est parce qu'elles ne sont pas responsables de la présence d'une relation.

Certaines prépositions — par exemple *malgré* — tracent des relations dont le contenu est aussi plein que celui d'un verbe. Dans une phrase comme *Marie est partie malgré la pluie*, la préposition noue une relation concessive entre deux procès : la pluie n'a pas empêché Marie de partir. Ce comportement caractérise un bon nombre de prépositions et toutes les locutions prépositionnelles.

Les prépositions les plus utilisées, comme *à*, *de*, *sur*, au contraire, présentent deux emplois distincts, caractérisés par des fonctions antithétiques. Dans certains emplois, elles tracent des relations pleines de contenu, alors que dans d'autres elles ne tracent aucune relation, mais se limitent à signaler des relations vides, qui sont à la fois tracées et remplies de contenu par des mots pleins, notamment par des verbes. Dans la phrase *Le livre est sur la table*, la préposition *sur* code une relation spatiale spécifique : *sur* signifie *au dessus*, et s'oppose à *en dessous*, *devant* ou *derrière*. Dans la phrase *Jean compte sur ses amis*, au contraire, *sur* ne crée pas la relation entre Jean et ses amis, qui émane du verbe *compter*. La présence de la préposition *sur* dans le régime du verbe n'est pas motivée par son contenu spatial ; au contraire, il s'agit d'une tautologie de la langue française. À plus forte raison, la préposition ne code pas le contenu de la relation, qui dépend du contenu relationnel du verbe : les amis sont les destinataires de l'attitude de faire confiance que le verbe attribue au sujet. La préposition se limite à signaler une relation grammaticale vide : la présence de *sur* signale que *ses amis* est le complément du verbe *compter*. Dans cet emploi de pur et simple marquage d'une relation grammaticale vide, la préposition *sur* ne signifie pas « au dessus » — elle ne nous autorise pas à imaginer une relation spatiale quelconque entre le sujet et le complément. Pour cette raison, elle ne s'oppose pas à *en dessous*, *devant*, *derrière*. La conclusion va de soi : quand elle se limite à signaler une relation émanant d'un autre mot, typiquement d'un verbe, la préposition se vide de contenu. Quand elle fonctionne comme pivot d'une

relation, la préposition recouvre son contenu⁴. L'idée de préposition comme mot relationnel vide est intrinsèquement contradictoire.

Le pouvoir de tracer des relations intéresse en fait tant les mots traditionnellement classés comme syncatégorématiques que les mots considérés catégorématiques. Et s'il y a un modèle de mot relationnel, ce mot n'est pas la préposition, qui ne remplit cette fonction que dans certains emplois, mais le verbe.

L'intuition selon laquelle les mots d'une langue et leurs emplois se distribuent entre deux fonctions principales — la fonction de créer des relations et la fonction de les remplir — est juste. Mais si nous voulons respecter les données linguistiques telles qu'elles s'offrent à l'observation, nous devons quitter l'idée qu'il y a des mots au contenu plein, relevant des dictionnaires, et des mots vides, relevant de la grammaire. Au contraire, il faut se demander, pour chaque emploi de chaque lexème, s'il trace une relation, s'il se limite à la marquer, ou s'il est prêt à en remplir plusieurs. Ces données sont une partie intégrante d'une description grammaticale, dans la mesure où le contenu relationnel de certains mots justifie la présence de certaines structures syntaxiques, mais aussi d'une description lexicale, dans la mesure où la dimension relationnelle est inséparable du contenu de certains mots.

2. Concepts ponctuels et concepts relationnels

Les mots traditionnellement définis comme syncatégorématiques présentent une vocation relationnelle évidente, même si, comme nous avons pu le constater en observant les prépositions, leur rapport avec la dimension relationnelle n'est pas si direct qu'on pourrait le penser.

Parmi les mots dits catégorématiques, nous pouvons distinguer ceux qui ont une vocation relationnelle passive, et ceux qui contiennent des schémas de relation.

⁴ La valeur de prédicat véritable que la préposition acquiert quand elle fonctionne comme pivot d'une relation conceptuelle, souligné par G. Gross (G. Gross, M. Prandi, 2004 : Cap. 10 ; G. Gross, 2007) est confirmée par l'observation des procès de grammaticalisation (P.J. Hopper, E.C. Traugott, 1993) qui ont amené des formes verbales latines incorporées dans des ablatifs absolus à être utilisées comme prépositions en français. Un cas exemplaire est la préposition *nonobstant*, qui incorpore dans sa valeur relationnelle concessive le signifié du verbe latin *obstare* : *pluvia non obstante* signifie que la pluie n'a pas empêché la réalisation du procès principal, exactement comme l'expression française *nonobstant la pluie*. La forme change, mais la fonction demeure intacte. Dans le latin médiéval nous trouvons déjà des emplois d'ablatif absolu où l'ordre rigide des constituants préfigure la réinterprétation romane du participe nié comme préposition — *non obstante obitu mandatoris* — ou conjonction : *non obstante demolitio ipsius ecclesiae fuerit demandata* (*Corpus Iuris Canonici, Pars Secunda: Decretalium Collectiones, Decretales Gregorii p. IX*, ca. 1160—1241, édité par E.L. Richter, E. Friedberg, Leipzig 1881, http://www.fh-augsburg.de/~harsch/Chronologia/Lspost13/GregoriusIX/gre_5t32.html).

Seulement les premiers correspondent à la définition traditionnelle de mots catégorématiques. Nous pouvons appeler concepts ponctuels les concepts du premier type, et concepts relationnels les concepts du second. Les signifiés des verbes et des adjectifs appartiennent à la famille des concepts relationnels, alors que les signifiés des noms se partagent entre concepts ponctuels et relationnels.

Les concepts ponctuels regroupent des individus en classes ou circonscrivent des masses de substance. Les concepts relationnels classent des qualités qui peuvent être attribuées à certains types d'êtres ou des procès dans lesquels certains types d'êtres peuvent être entraînés. « Cheval », « pomme », « enfant » sont autant de concepts ponctuels qui classent des entités individuelles ; « eau », « sable », « fer » sont autant de concepts ponctuels qui circonscrivent des masses de substance. « Jaune », « marcher » et « tailler » sont autant de concepts relationnels. Dans une phrase comme *L'enfant regarde le cheval*, le verbe *regarder* trace une relation dans laquelle l'enfant et le cheval entrent en tant que termes passifs.

Les concepts ponctuels et les concepts relationnels peuvent être distingués avec précision grâce à un critère qui remonte à Aristote (*Catégories*, 5, 2a). Si un concept ponctuel s'applique à un être, la définition peut lui être appliquée avec autant de cohérence. Si *Eclair* est un cheval, par exemple, il est aussi « un grand mammifère ongulé [...] à crinière, plus grand que l'âne, domestiqué par l'homme comme animal de trait et de transport » (*Nouveau Petit Robert*). Cela ne vaut pas pour les concepts relationnels. Si *Eclair* est blanc, il n'est pas « une couleur combinant toutes les fréquences du spectre, et produisant une impression visuelle de clarté neutre » (*Nouveau Petit Robert*) ; il a cette couleur. Si *Eclair* galope, il n'est pas « l'action d'aller au galop » ; il fait cette action.

La distinction entre concepts ponctuels et concepts relationnels se superpose à la distinction entre termes saturés et termes insaturés. Les concepts ponctuels sont des signifiés de termes saturés. Les concepts relationnels sont des signifiés de termes insaturés : de verbes, d'adjectifs, mais aussi de noms relationnels comme *beauté*, *sommeil* ou *conseil*. Alors que la distinction conceptuelle remonte à Aristote, la distinction grammaticale entre termes saturés et non saturés a été formulée par G. Frege (1891) et transférée dans le domaine de la linguistique par L. Tesnière ([1959] 1966).

La double opposition que nous venons d'illustrer a des conséquences profondes sur la description lexicale, notamment des verbes.

Étant donné un concept relationnel, cela n'a pas beaucoup de sens de se demander quel est son contenu sans se demander préalablement quels arguments sont prêts à le saturer et quel est leur contenu. Un verbe comme *prendre*, par exemple, a un contenu différent en fonction de la nature de son objet direct. *Prendre un verre*, *prendre un médicament*, *prendre un otage* et *prendre une photo* documentent des emplois différents, et des signifiés différents, du verbe *prendre*. Le cas de *prendre une décision* ou *prendre connaissance* est encore différent, car dans ces emplois le verbe n'est pas le pivot prédicatif mais le support du nom, qui contient le

schéma relationnel du procès (G. Gross, 1987, 1993, 2005 ; J. Giry-Schneider, 1987). Or, comment définir un verbe comme *prendre* en dehors de ces relations ?

Dans la description des termes insaturés qui véhiculent des concepts relationnels, la mise au point des réseaux de relations précède logiquement toute définition du contenu. Ces réseaux de relations, par ailleurs, coïncident avec la structure grammaticale et conceptuelle d'une phrase modèle. Si cela est vrai, l'unité pertinente pour la description lexicale n'est pas le mot isolé — par exemple, le verbe — mais le mot saturé par ses arguments cohérents et appropriés, et donc un schéma de phrase. Voilà la raison pour laquelle un certain nombre d'informations grammaticales, et notamment syntaxiques, est inéliminable de la définition des lexèmes relationnels.

3. L'objet de la définition : le concept d'emploi

Quand un lexème n'est pas envisagé comme un terme isolé, mais inclus dans un réseau de relations grammaticales et conceptuelles, nous parlons d'emploi. Le concept d'emploi, à son tour, peut être défini de façon vague, comme un contexte générique, et donc sur la base de l'un des concepts les plus flous et les plus dangereux de la linguistique (M. Prandi, 2004 : 37—40). Mais il peut aussi être défini de façon rigoureuse, à partir du réseau de relations syntaxiques et conceptuelles nouées par le lexème relationnel. L'emploi d'un mot coïncide en ce cas avec sa distribution à l'intérieur d'un schéma de phrase au signifié cohérent et approprié (G. Gross, 1994, 1999). Pour un concept relationnel, et notamment pour un verbe, chaque emploi est caractérisé par un schéma d'arguments. *Compter les jours* et *compter sur un ami* sont deux emplois différents du verbe *compter* ; *prendre un verre* et *prendre une photo* sont deux emplois différents du verbe *prendre*. Dans chacun de ces emplois, le même verbe reçoit un signifié différent.

Comme les exemples le montrent, le concept d'emploi est stratifié, et défini par des critères en partie grammaticaux et en partie conceptuels. Les expressions *compter les pommes* et *compter sur un ami* illustrent deux emplois formellement différents. *Prendre un verre* et *prendre une photo* relèvent d'emplois différents au plan conceptuel.

3.1. Le verbe : fonctions dans la structure de la phrase

Le verbe est la seule classe de mots qui pourrait être circonscrite de façon adéquate sur la base des seules propriétés morphologiques inhérentes : il n'y a que les mots définis comme verbes qui peuvent se conjuguer selon les catégories de

mode, temps et personne, et il n'y a pas un seul verbe qui n'ait pas au moins un rudiment de conjugaison. Le partage des propriétés morphologiques, cependant, ne garantit pas le partage des fonctions dans la mise en œuvre du procès dans la phrase. À parité de profil morphologique, les lexèmes verbaux peuvent remplir des fonctions très différentes. De ce point de vue, le problème des verbes est très différent de celui des noms. Parmi les noms, nous pouvons isoler des types ayant des fonctions aussi différentes que classer des choses et dénoter des procès et des qualités. Les verbes, quant à eux, sont tous en mesure d'assurer la fonction d'élection de nouer un procès. À côté de cette fonction, cependant, plusieurs verbes en admettent d'autres. *Donner*, par exemple, est prédicatif en *Jean a donné un livre à Marie* et support en *Jean a donné un cours à la Sorbonne* ou en *Jean a donné un conseil à Paul*. *Être* est copule en *Jean est blond* mais prédicatif en *Le livre est sur la table* et auxiliaire en *Jean est parti*.

Le cas le plus intéressant pour les implications lexicologiques et lexicographiques est certainement l'emploi du verbe comme support.

Quand un verbe est utilisé comme support, la structure du prédicat ne dépend pas de la valence du verbe mais de la structure relationnelle du nom. *Donner*, par exemple, est un verbe à trois arguments dans les emplois prédicatifs ; quand il est utilisé comme support, il perd sa structure argumentale pour se mettre au service du nom. Dans un cas comme *Jean a donné un conseil à Paul*, il arrive que la structure de surface est la même que celle documentée par l'emploi prédicatif. Mais ce n'est qu'une coïncidence. Dans l'exemple *Jean a donné un cours*, l'objet indirect n'a aucune place, du fait qu'il n'est pas demandé par le nom. Symétriquement, dans la phrase *Jean a fait une proposition intéressante à Luc* nous constatons la présence d'un objet indirect, alors que dans *Marie va faire un voyage en Chine* apparaît une expression locative de but. La présence de ces compléments n'est pas requise par la valence de *faire*, qui dans ses emplois prédicatifs n'a que deux arguments, mais par les propriétés relationnelles des noms *proposition* et, respectivement, *voyage*. Ce comportement montre clairement que la distinction entre la fonction prédicative et la fonction de support n'est pas une question de degré. La fonction de contrôler un schéma d'argument appartient ou au verbe, ou au nom : *tertium non datur*.

Dans un dictionnaire, il peut être utile de signaler, en présence de verbes comme *donner* ou *faire*, qu'il peuvent être utilisés comme supports. Mais il est surtout essentiel de signaler, pour chaque nom relationnel, quels sont ses verbes supports. Ce point est essentiel surtout pour la traduction. Si je dois traduire en allemand le prédicat *prendre une décision*, par exemple, je dois traduire d'abord le nom *décision*. À ce point, un bon dictionnaire me dit que le support approprié est *treffen*, un verbe qui dans son emploi prédicatif principal signifie « rencontrer ».

3.2. Valence

Les aspects formels de la dimension relationnelle des verbes prédicatifs, relatifs au nombre et à la forme des arguments, sont traditionnellement décrits à l'aide de la distinction entre verbes transitifs et intransitifs. La distinction, qui est pertinente pour l'accès à la forme passive, n'est pas suffisante pour le traitement des propriétés relationnelles du verbe. Le concept de valence, introduit par L. Tesnière ([1959] 1966) va certainement dans le bon sens, mais demande quelques précisions.

Une première remarque porte sur l'asymétrie entre le sujet et le prédicat, sous-évaluée par L. Tesnière ([1959] 1966 : 103—105). Le verbe contrôle certainement tous les actants au même titre sur le plan conceptuel. Mais sur le plan strictement formel le sujet, tout en se chargeant de l'expression d'un argument, ne se qualifie pas comme expression d'un argument, mais comme un constituant immédiat et une relation grammaticale de la phrase modèle. Ce n'est que la structure formelle du prédicat qui est sous la juridiction de la valence du verbe prédicatif⁵. Pour cette raison, cela n'a aucun sens de spécifier la forme du sujet dans la description lexicale d'un verbe non impersonnel, alors qu'il peut s'avérer indispensable de signaler la forme des compléments.

Parmi les verbes intransitifs, il faut distinguer les verbes à une place, qui ne prennent que le sujet, des verbes à deux places, qui, comme les verbes transitifs correspondants, demandent un complément, à savoir l'objet prépositionnel⁶. À la différence d'un objet direct, l'objet prépositionnel est introduit par une préposition sélectionnée par le verbe et qui, comme nous l'avons signalé, se vide de tout contenu relationnel. *Renoncer*, par exemple, demande à ; *compter*, sur ; *se méfier*, de. Même s'il n'accepte pas la forme passive, il est clair que *renoncer* ressemble davantage à un verbe transitif comme *chercher* qu'à un verbe intransitif comme *dormir*.

L'objet prépositionnel n'est pas à confondre avec l'expression des relations locatives de localisation et but qui apparaissent comme arguments des verbes d'état, de mouvement et de déplacement. Ces compléments expriment des relations conceptuelles qui sont les mêmes des circonstanciels de lieu, dont ils partagent la forme, et notamment la présence d'une préposition. La préposition, cependant, n'est pas imposée par le verbe mais choisie par le locuteur en fonction du contenu spatial

⁵ Sur la pertinence de la distinction entre sujet et prédicat, cf. M. Prandi (2004).

⁶ La catégorie d'objet prépositionnel naît dans le cadre de la linguistique allemande (R. Steinitz, 1969 ; J.T. Faarland, 1998), à l'avant-garde depuis les années '60 dans l'étude des aspects formels de la valence : cf. G. Helbig (1971 ; 1982). Le statut de l'objet prépositionnel, une relation grammaticale vouée à l'expression d'un argument du verbe, démentit l'idée qui associe la présence d'une préposition à un statut marginal de l'expression : « Le marquage par une préposition signale le statut de rôle purement marginal » (F.R. Palmer, 1994 : 10) ; « Parmi les actants proprement dits, les termes qui sont marqués par des cas obliques, c'est-à-dire autres que le cas zéro ou l'accusatif, ou par des adpositions, sont relativement périphériques » (G. Lazard, 1998 : 18).

pertinent, et présente donc un contenu actif : *Jean habite derrière la cathédrale, devant la bibliothèque, au fond d'une ruelle* ; *Jean est allé derrière la cathédrale, devant la bibliothèque, au fond d'une ruelle*. Il est clair que personne ne s'attend à trouver dans un dictionnaire la forme des arguments locatifs, dont le choix est fait par le locuteur ; il est par contre essentiel d'explicitier la forme de l'objet prépositionnel, sélectionné par le verbe.

Parmi les verbes transitifs, il faut distinguer les verbes à deux places, des verbes à trois places, qui demandent, en plus de l'objet direct, l'objet indirect : c'est le cas de *donner* ou *dire*, avec lesquels l'objet indirect exprime le destinataire, mais aussi de *voler* ou *emprunter*, avec lesquels il exprime la source, et de *confronter* ou *soumettre*, avec lesquels il exprime un rôle plus difficile à placer dans les catégories majeures. Comme l'objet prépositionnel, l'objet indirect est donc une relation grammaticale vide, qui reçoit son contenu de rôle du verbe qui le contrôle ; ce contenu sera différent, par exemple, en présence de verbes aussi différents que *dire*, *emprunter* et *soumettre*. Tout en ayant lui aussi la forme d'un syntagme prépositionnel, l'objet indirect se distingue de l'objet prépositionnel sur deux points : il n'est pas alternatif à l'objet direct mais s'y ajoute ; la préposition qui l'introduit n'est pas sélectionnée par le verbe mais caractérise sa forme en général.

Quand un verbe admet plusieurs schémas de valence alternatifs, il est évident que chacun d'entre eux circonscrit un emploi différent, et donc un signifié relationnel différent, qui implique une distribution différente de rôles. *Compter*, par exemple, admet un emploi transitif — *Jean a compté les élèves* — et un emploi intransitif : *Jean compte sur ses parents*.

3.3. Solidarités lexicales

Les solidarités lexicales (W. Porzig, 1934 ; M. Prandi, 2004 : 160—163, 203—214) sont des restrictions purement linguistiques sur la saturation d'un terme non saturé. Elles sont pertinentes pour la description lexicographique à deux niveaux : tout d'abord, il y a des lexèmes relationnels qui ne s'utilisent qu'avec un éventail très restreint d'arguments ; ensuite, un lexème relationnel peut changer de signifié à l'intérieur d'un même schéma de valence en fonction des solidarités lexicales, et donc du contenu de ses arguments. Le cas le plus intéressant est encore une fois celui des verbes.

Alors qu'un verbe comme *peler* a un emploi générique, et peut être utilisé avec un éventail très large d'objets, *éplucher* ne s'utilise qu'avec les pommes de terre, *écosser* avec les légumes, et *décortiquer* avec les châtaignes. C'est un exemple d'emploi très restreint.

La relation entre verbe et objet se renverse, et illustre la compatibilité de plusieurs emplois d'un verbe donné, caractérisés chacun par une solidarité lexicale distincte, avec un seul schéma de valence. C'est le cas d'un verbe comme *abattre*, dont

la valeur transitive admet huit emplois différents en fonction du contenu de l'objet direct (G. Gross, 2008). Chaque emploi témoigne d'un signifié différent, ce qui est souligné par la présence de synonymes différents et de traduisants différents :

- (1) *Abattre/N0:hum/N:<arbre>/Syn : couper/E:to cut down/ D:fällen*
- (2) *Abattre/N0:hum/N:<aéronef>/Syn : descendre/E:to shoot down/D:abschiessen*
- (3) *Abattre/N0:hum/N:<construction>/ Syn : démolir/E:to pull down/D:abreissen*
- (4) *Abattre/N0:hum/N:hum/Syn: exécuter/E:to shoot down/D:erschossen*
- (5) *Abattre/N0:événement/N:hum/Syn: démoraliser/E:to demoralize/D:nieder-drücken*
- (6) *Abattre/N0:hum/N:cartes/Syn: déposer/E:to lay down/D:ablegen*
- (7) *Abattre/N0:hum/N:minerai/Syn: détacher/E:to break away/D:?*
- (8) *Abattre/N0:hum/N:<animal de boucherie>/E:to break away/D:schlachten*

3.4. Homonymie et polysémie

La présence de plusieurs emplois pour un seul verbe est un cas de polysémie, une propriété lexicale qu'il faut soigneusement distinguer de l'homonymie.

L'homonymie est un phénomène qui investit le signifiant : les signifiants de mots distincts, ayant des signifiés différents, coïncident dans le son, dans la graphie ou dans les deux. La polysémie, au contraire, phénomène investit le signifié, qui se ramifie dans une constellation de concepts interconnectés. L'homonymie est un phénomène pathologique, qui défie la fonction distinctive des signifiants et, poussée au-delà d'un certain seuil, finirait par la compromettre complètement. La polysémie est un phénomène physiologique, qui permet de multiplier la disponibilité de signifiés sans augmenter le nombre des signifiants, grâce à la capacité de sélection des contextes d'emploi et aux stratégies de création conceptuelle partagées par les locuteurs, notamment aux relations métaphoriques et métonymiques. Si la polysémie était une menace pour la signification, nos langues seraient bloquées, car la plupart des mots est polysémique⁷.

La polysémie n'est pas à confondre avec l'ambiguïté. La polysémie est une propriété du mot isolé dans le dictionnaire : d'une certaine façon, elle est l'effet artificiel du travail de description métalinguistique, et notamment de la construction des dictionnaires, qui en principe ne se manifeste pas dans l'emploi. L'ambiguïté, au contraire, est une propriété de l'emploi, et donc d'une expression complexe, typiquement d'une phrase. La polysémie n'est pas prédestinée à se traduire en ambiguïté. Comme les différentes acceptions d'un lexème polysémique présentent en principe des distributions différentes d'arguments, le risque d'indécision, et donc

⁷ G. Gross (2005) souligne que le *Petit Robert* contient 300 000 acceptions distribuées entre 60 000 lexèmes, ce qui fait une moyenne de 5 acception pour chaque lexème.

d'ambiguïté, se réduit au minimum. Étant donnés les prédicats *couper le bois* et *couper le courant*, la présence du verbe polysémique *couper* ne génère pas d'ambiguïté, car chaque emploi sélectionne l'acception pertinente.

Le décalage entre polysémie et ambiguïté fournit un argument supplémentaire pour la pertinence de la notion d'emploi dans la description lexicographique.

Références

- Antonoli G., Bracchi R., 1995: *Dizionario etimologico grosino*. Grosio, Biblioteca Comunale.
- Aristote: *Catégories*. In: Idem: *Organon*, I: *Catégories*; II: *De l'interprétation*. Paris, Vrin, 1977.
- Faarland J.T., 1998: «L'actance dans les langues germaniques». In: J. Feuillet, éd., 1998, 789—809.
- Feuillet J., éd., 1998: *Actance et valence dans les langues de l'Europe*. Berlin—New York, Mouton de Gruyter.
- Frege G., [1891] 2001: *Funktion und Begriff*. Pohle, Jena. Trad. fr. in: G. Frege: *Écrits logiques et philosophiques*. Paris, Les Éditions du Seuil, 80—101.
- Giry-Schneider J., 1987: *Les prédicats nominaux en français. Les phrases simples à verbe support*. Genève, Droz.
- Gross G., 1987: *Les constructions converses du français*. Genève, Droz.
- Gross G., 1993: «Trois applications de la notion de verbe support». *L'information grammaticale*, **59**, 16—23.
- Gross G., 1994: «Classes d'objets et description des verbes». *Langages*, **115**, 15—30.
- Gross G., 1999: «La notion d'emploi dans le traitement automatique». *La pensée et la langue*, 24—35.
- Gross G., 2004: «Classes sémantiques et description des langues». Dans: *Lexique, syntaxe et lexique-grammaire. Papers in honour of Maurice Gross. Linguisticae Investigationes Supplementa*, **24**, 231—239.
- Gross G., 2005: «Verbes supports: nouvel état des lieux». *Linguisticae Investigationes*, **27/2004**, 2, 167—169.
- Gross G., 2007: «Sur le statut des mots grammaticaux». *Cahiers de lexicologie*, **90**, 1.
- Gross G., 2008: «Les classes d'objets». *Lalies*, **28**, 111—165.
- Gross G., Prandi M., 2004: *La finalité: fondements conceptuels et genèse linguistique*. Bruxelles, De Boeck — Duculot.
- Guazzelli F., 2006: *Transiti. Ricerca lessicale nella media Garfagnana*. Alessandria, Edizioni dell'Orso.
- Helbig G., 1971: «Theoretische und praktische Aspekte eines Valenzmodelles». In: G. Helbig, éd.: *Beiträge zur Valenztheorie*. La Haye, Mouton, 31—49.
- Helbig G., 1982: *Walenz, Satzglieder, semantische Kasus, Satzmodelle*. Leipzig, Verlag Enzyklopädie.

- Hopper P.J., Traugott E.C., 1993: *Grammaticalization*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Husserl E., [1900] 1961: *Logische Untersuchungen*. Band I, Halle 1900; Band II, Halle 1901. Edition critique: *Husserliana*, Vol. XVIII (1975) — XIX, I—II (1984), La Haye, Nijoff. Trad. fr. (de la 2^e éd., Halle, 1922—1923): *Recherches logiques*. T. 1. Paris 1959; T. 2. Paris, 1961—1962.
- Lazard G., 1998 : « Définition des actants dans les langues européennes ». In : J. Feuillet, éd., 1998 : *Actance et valence dans les langues de l'Europe*. Berlin—New York, Mouton de Gruyter, 11—146.
- Mambretti E., Bracchi R., à paraître: *Dizionario etimologico dei dialetti di Livigno e Trepalle*. Comune di Livigno — Istituto di Dialettologia e Etnografia Valtellinese e Valchiavennasca, Sondrio.
- Marty A., 1908: *Untersuchungen zur Grundlegung der allgemeinen Grammatik und Sprachphilosophie*. Halle, Niemeyer.
- Palmer F.R., 1994: *Grammatical Roles and Relations*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Porzig W., 1934: “Wesenhafte Bedeutungsbeziehungen”. *Beiträge zur deutschen Sprache und Literatur*, **58**, 70—97.
- Prandi M., 2004: *The Building Blocks of Meaning*. Amsterdam—Filadelfia, John Benjamins.
- Prandi M., Gross G., De Santis C., 2005: *La finalità. Strutture concettuali e forme di espressione in italiano*. Florence, Leo S. Olschki.
- Russell B., 1946: *History of Western Philosophy*. Londres, Allen & Unwin.
- Steinitz R., 1969: *Adverbial-Syntax*. Berlin, Akademie Verlag.
- Sweet H., 1891—1898: *A new English Grammar: Logical and Historical*. Londres, Clarendon Press.
- Tesnière L., [1959] 1966 : *Eléments de syntaxe structurale*. 2^e éd. Paris, Klincksieck.
- Ullmann S., [1957] 1977: *The Principles of Semantics*. Oxford, Blackwell.